

**RAPPORT N° 00/2-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DES MÂTS**  
**D'ÉCLAIRAGE DU STADE DE LA REDOUTE (TERRAIN A)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE PASSER UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

L'inspection des mâts métalliques d'éclairage du terrain principal du Stade de la Redoute effectuée par le bureau de contrôle SOCOTEC fin Septembre dernier a mis en évidence des problèmes importants de corrosion des superstructures métalliques fixées en tête des mâts et servant de supports des projecteurs, de nature à compromettre leur solidité et donc à mettre en péril la sécurité des usagers de cet équipement.

Des travaux de confortement provisoires ont été effectués en Octobre dernier pour permettre le fonctionnement du site dans des conditions normales de sécurité.

Afin de remédier à ce problème de façon durable, il convient d'effectuer des travaux de remise en état et en conformité des parties hautes et courantes des mâts sur la base d'une étude technique effectuée par le bureau d'études CONSEIL TECHNIQUE ET INGENIERIE.

Les travaux comprennent :

- Rénovation complète et modifications pour mise aux normes de sécurité avec traitement anticorrosion par galvanisation à chaud des structures en partie haute des mâts servant de passerelles techniques et de supports des projecteurs.
- Réparation, traitement et protection anticorrosion intérieur et extérieur des fûts sur toute leur hauteur avec notamment l'application après sablage des surfaces d'un système de protection comprenant des couches anticorrosion de zinc époxy et des couches de finition de peinture polyuréthane en extérieur des fûts avec garantie en site exposé.
- Mise en conformité et amélioration des accès aux parties hautes des mâts pour le personnel de maintenance électrique (règlage et maintien en état de fonctionnement des projecteurs).
- Dispositif de protection des travailleurs contre les risques de contacts électriques à l'intérieur des mâts.

## RAPPORT N° 00/2-33

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 940 000 F H.T.

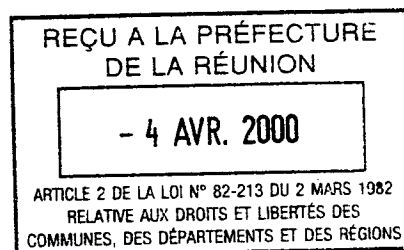
Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget communal (Chapître 23 Article 2318.)

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de rénovation et mise en conformité de ces équipements techniques d'éclairage du Stade de la Redoute.
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer un marché de travaux avec l'entreprise désignée par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié conformément à l'Article 104-1-2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-33  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 Mars 2000

OBJET

RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DES MÂTS  
D'ECLAIRAGE DU STADE DE LA REDOUTE (TERRAIN A)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER UN MARCHÉ DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Sudel FUMA, 7<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom  
des Commissions Culture / Animation / Sports / Ecoles et Entreprise  
Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de rénovation et mise en conformité des équipements  
techniques d'éclairage du Stade de la Redoute.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à  
passer un marché de travaux avec l'entreprise désignée par la Commission  
d'Appel d'Offres et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié  
conformément à l'Article 104-1-2 du C.M.P.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000



LE MAIRE  
Michel TAMATA

